Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203699-20251208-2025_049-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : DAULT Francis (pouvoir à CORBEL Guy) - NOËL Pierrick (pouvoir à PERRAULT Stéphane) - NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

Délibération n° 2025-049 - Validation du devis du Laboratoire CBTP pour auscultation et diagnostic amiante et HAP - rue de la Rosette (sous réserve de la validation des travaux rue de la Rosette)

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à la gestion des travaux publics ;

Vu la nécessité de sécuriser la phase préparatoire des travaux projetés rue de la Rosette ;

Considérant l'obligation réglementaire de réaliser un diagnostic amiante et HAP avant toute intervention sur un site pouvant en contenir ;

Considérant que la réalisation de ce diagnostic permettra de garantir la sécurité des intervenants et le respect des normes environnementales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le devis du Laboratoire CBTP pour la réalisation d'une auscultation et d'un diagnostic amiante et HAP, pour un montant de **4 079,40 € TTC**.

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision et au lancement du diagnostic.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Chantal CORLOSQUET